

Questions orales

L'IMPÔT PAYÉ PAR LES GAGNE-PETIT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, depuis 1981, ce qui ne fait pas si longtemps, plus d'un million de Canadiens sont venus grossir les rangs des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Or, à cause du budget qu'a présenté le ministre l'année dernière, nos pauvres, ceux qui vivent en-deçà du seuil de la pauvreté, devront payer \$100 d'impôt de plus l'année prochaine. Alors que de plus en plus de Canadiens viennent grossir les rangs des plus démunis, pourquoi, au nom du ciel, le ministre leur fait-il payer encore plus d'impôt, pourquoi appauvrit-il encore davantage les pauvres et enrichit-il encore plus les riches?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me permets de rappeler au député que devant l'insistance de son parti, nous avons apporté certains rajustements au budget de 1981. Préférerait-il que j'impose les avantages sociaux comme les soins de santé et les soins dentaires gratuits dont bénéficient les travailleurs, que j'ai refusé d'imposer même s'ils représentaient des centaines de millions de dollars? Le NPD veut-il que nous imposions davantage les travailleurs? Ce n'est pas la politique de mon parti. Pour ce qui est des plus démunis, je rappelle au député que la mesure dont nous sommes saisis et pour laquelle le NPD se fait tirer l'oreille représente \$600 de plus par année pour les vieillards.

M. Deans: Je me demande bien qui se fait tirer l'oreille?

M. Lalonde: Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

M. Deans: C'est un mensonge, un mensonge.

M. Nielsen: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Je viens d'entendre des propos antiréglementaires, monsieur le Président.

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

LA POSITION SUR LE PROJET DE LOI C-24—LE RÔLE DU SOUS-MINISTRE

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, le directeur du Conseil des Arts du Canada, M. Tim Porteous, a affirmé dans un témoignage que le sous-ministre des Communications, M. Rabinovitch, lui avait dit qu'on ne tolérerait pas de critique publique du projet de loi C-24 de sa part, de la part de son personnel ou même de la part des membres du Conseil des Arts du Canada. Lorsque j'ai soulevé cette question auprès du premier ministre suppléant la semaine dernière, il a dit à la Chambre que le sous-ministre avait donné cette directive avec le consentement et même à la demande du ministre des Communications. Pourquoi ce dernier s'est-il lancé dans cette politique d'intimidation qui a tellement érodé la liberté de parole dans le monde des arts et de la culture au Canada?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Monsieur le Président, il n'est pas possible que le député parle sérieusement. Il me demande mon opinion sur cette affaire de directives. Il prétend que mon sous-ministre a donné des directives au Conseil des Arts du Canada. J'en ai discuté avec mon sous-ministre; il m'a assuré qu'il n'avait absolument rien fait de tel. En fait, j'ai dit publiquement, tout comme un autre

ministre, le sénateur Austin, que nous pensions que le Conseil des Arts du Canada devrait comparaître devant le comité parlementaire.

Il me semble que nous avons répété assez souvent de ce côté-ci de la Chambre que nous tenions à ce que soient préservées les relations traditionnelles d'indépendance entre le gouvernement et les organismes culturels, et que si pour une raison ou pour une autre le libellé du projet de loi C-24 ne respectait pas ce principe, nous espérons bien que le Conseil des Arts du Canada et d'autres organismes à caractère culturel viendraient comparaître devant un comité de la Chambre pour faire connaître leur opinion aux députés. Je suis bien convaincu que l'on peut en effet améliorer une mesure législative en recourant à ce moyen.

Quant à cette affaire de directives, je le répète, mon sous-ministre n'a donné aucune directive du genre dont a parlé le député.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, le ministre sait, j'en suis persuadé, que le mal a déjà été fait. En fait, M. Brian Anthony de la Conférence canadienne des arts qui représente le monde des arts et de la culture au Canada a fait cette déclaration la semaine dernière, dans son témoignage:

On nous a, certes, amené à croire que tout organisme s'opposant au projet de loi C-24 risquait gros.

Pourquoi le ministre se cache-t-il derrière son sous-ministre et l'abandonne-t-il à son sort? Pourquoi n'assume-t-il pas ses responsabilités et ne fait-il pas disparaître cette atmosphère d'intimidation dont il est, c'est évident, le seul responsable?

● (1430)

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai dit publiquement à la Chambre, en réponse à des questions de mon honorable collègue, et dans les journaux, plus particulièrement le *Globe and Mail* que le Conseil canadien serait bien accueilli devant le comité de la Chambre des communes examinant le projet de loi C-24. A ce moment-là on pourra juger et c'est ce que le Conseil a fait. Selon le même article du *Globe and Mail*, la seule chose que le critique officiel de l'Opposition pour les questions de culture et de communications ait à reprocher au gouvernement depuis quatre ans, c'est d'avoir trop fait pour le monde de la culture.

LE TÉMOIGNAGE DU DIRECTEUR DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, selon le ministre, donc, le directeur du Conseil des Arts du Canada se trompe lorsqu'il affirme qu'il y a eu intimidation, et que la conversation téléphonique n'a jamais eu lieu. Si l'on en croit les témoignages, il est évident que les représentants des arts et de la culture croient pour leur part que le sous-ministre a bien proféré des menaces. Le ministre pourrait-il, au moins, s'engager à prendre des mesures pour dissiper ce climat d'intimidation, afin que les intéressés puissent se présenter devant le comité?